

Territoire : CREUSE

Effectifs salariés : 20 - 49 / 50 - 99 / 100 - 249 / 250 - 499 / 500 - 999

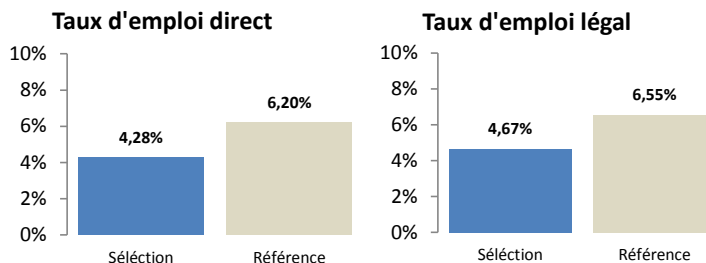
Fonction publique territoriale (Ensemble des établissements)

comparées à : Fonction publique territoriale en NOUVELLE-AQUITAINE- ensemble des établissements

1 - Mise en œuvre de l'Obligation d'Emploi - Collecte 2015

Cette sélection concerne 21 établissements assujettis à l'obligation d'emploi des personnes handicapées et un effectif total de 2 312 salariés, ce qui représente 2,2% des établissements et 1,6% de la population de référence.

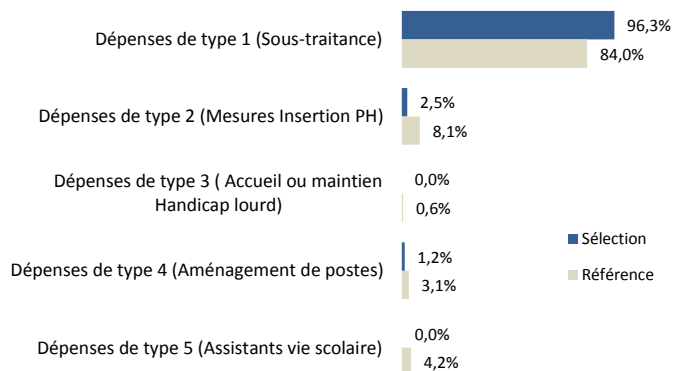
On compte 99 bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans l'effectif total rémunéré, ce qui représente un taux d'emploi direct de 4,28%. Avec les dépenses déductibles (actions spécifiques en faveur des personnes handicapées), le taux d'emploi légal est 4,67%



1 établissement(s) sur 21 n'emploient pas de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes handicapées, soit un écart de pourcentage de 4419691 points par rapport aux établissements de référence. 7 établissements sur 21 atteignent ou dépassent le taux d'emploi légal de 6 % et La même proportion atteint ou dépasse ce taux par le nombre d'emplois directs.

Autres indicateurs	Sélection	Référence
Etablissements n'employant aucun bénéficiaire de l'obligation d'emploi	1/21	9,4%
Etablissements atteignant un taux d'emploi légal de 6%	7/21	47,6%
Etablissements ayant un taux d'emploi direct égal ou supérieur à 6%	7/21	42,3%

Répartitions des dépenses produisant des unités déductibles



Chiffres clés

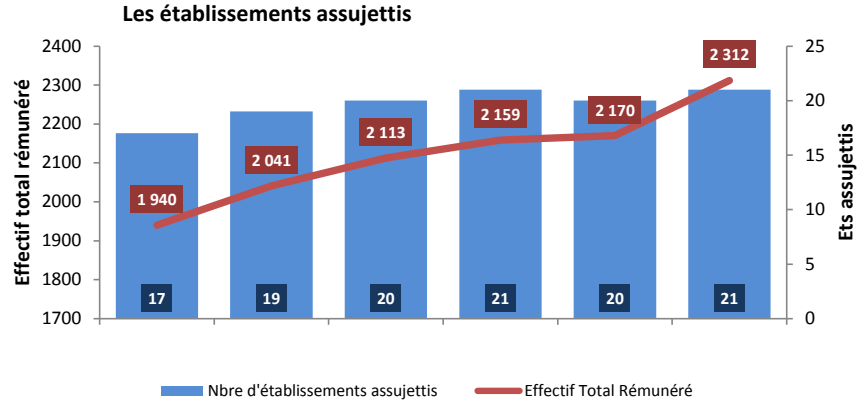
- Nombre ETR : 2 312
- Nombre de bénéficiaires : 99
- Taux d'emploi direct : 4,28%
- Nombre Equivalents bénéficiaires : 9
- Taux d'emploi légal : 4,67%
- Unités manquantes : 37
- Contribution à régler : 182 716 €

La contribution moyenne des établissements n'atteignant pas le taux légal de 6 % correspond à 20 302 €. Elle est 2,0 fois plus forte que la contribution moyenne de la population de référence (10 094 €).

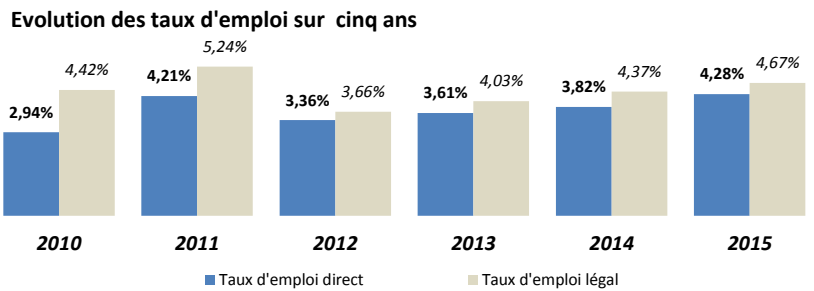
Indicateurs par sous-familles d'établissements	Nbre d'Ets	Taux Emploi direct	Taux Emploi Légal	Ets sans BOE	T.E.L. ≥ 6%	T.E.D. ≥ 6%	Contrib. Moyenne
Département	1						
Commune	7	7,16%	7,61%	0/7	5/7	5/7	-
Communautés de communes, d'agglomération,...	3						
EP locaux communaux ou intercommunaux	8	3,02%	3,47%	1/8	1/8	1/8	8 698 €
EP locaux départementaux	2						
Ensemble des établissements	21	4,28%	4,67%	1/21	7/21	7/21	20 302 €

2 - Evolutions

La Collecte 2015 a concerné 21 établissements assujettis à l'obligation d'emploi, soit 1 établissement de plus qu'en 2014 et, en emplois salariés, un volume de 2 312 personnes. Sur cinq ans, le nombre de salariés de ces établissements a varié de 19,2%, ce qui représente une moyenne annuelle de 3,6%. Par rapport à 2014, l'évolution du nombre de salariés est + 6,5%.

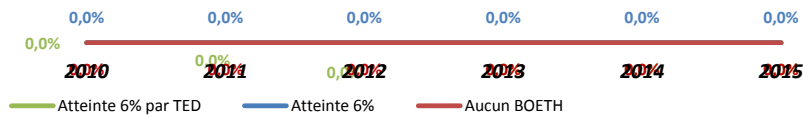


Le taux d'emploi direct a progressé de 0,01 point sur 5 ans, ce qui représente une évolution moyenne de 0,00 point par an. Sur la dernière années, l'évolution du taux d'emploi direct est + 0,00 point.



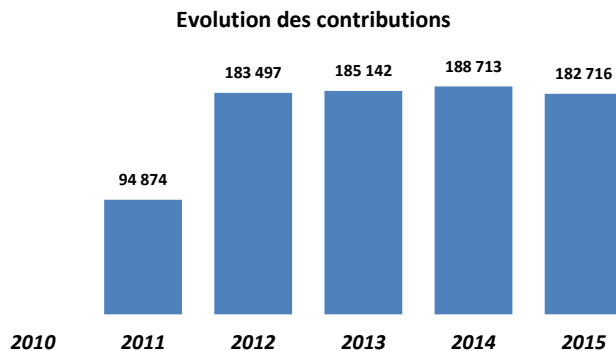
Le taux d'emploi légal a quant à lui progressé de 0,25 point sur 5 ans, ce qui représente une évolution moyenne de 0,05 point par an. Sur la dernière années, l'évolution du taux d'emploi légal est + 0,30 point.

Evolution des autres indicateurs



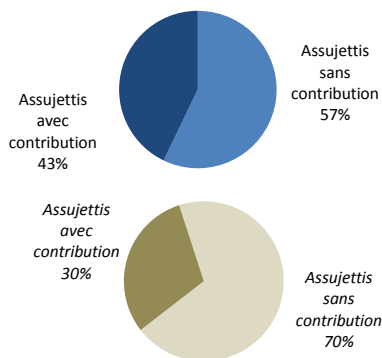
Depuis 2011, le montant de la contribution des établissements employeurs a augmenté de 92,6%, ce qui représente une évolution annuelle moyenne de 17,8%.

Entre 2014 et 2015, l'évolution du montant de la contribution est de -3,2%.



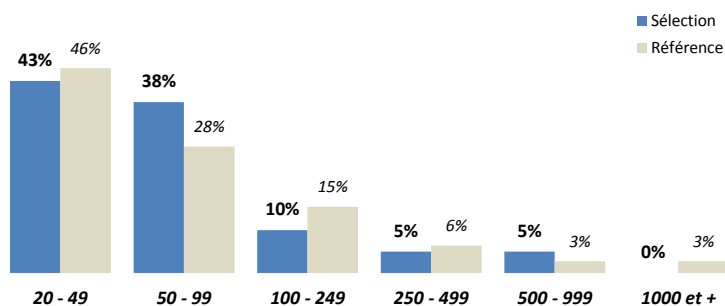
3 - Etablissements et bénéficiaires de l'Obligation d'emploi

Les établissements assujettis : 21



Sélection

Répartition des établissements par effectifs (ETR)



Référence

99 Bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de personnes handicapées pour un total de 2 312 emplois salariés.

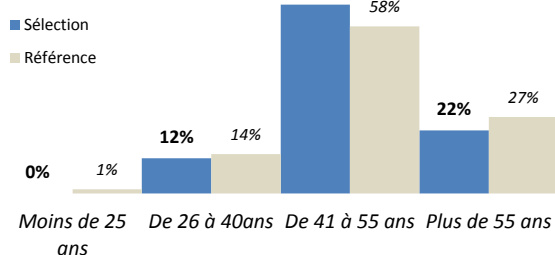


FEMMES
45% (50%)

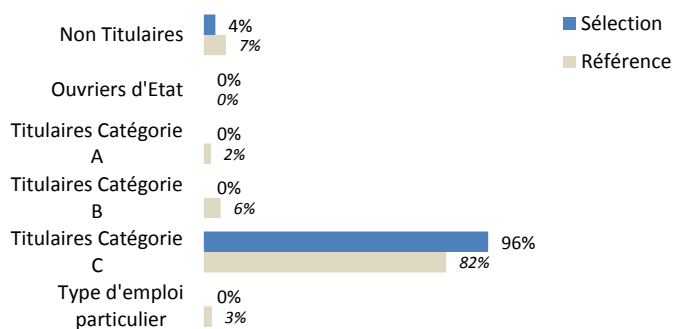


HOMMES
55% (50%)

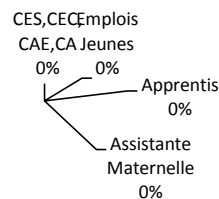
Âges



Les catégories d'emploi

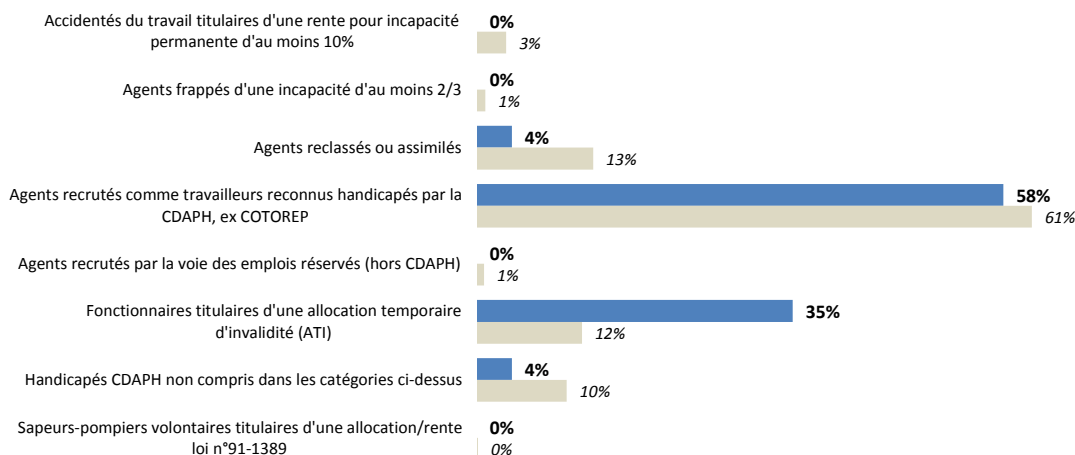


Les emplois particuliers



0 emplois

Type de bénéficiaires de l'obligation



Mode de recrutement

